... je vous le répète, je n'ai aucun ... la question, aucun, aucun. (... à gauche.)

... agis en patriote en vous priant de ... entrer dans une politique plus dangereuse encore que la dernière guerre. (Applaudissements à gauche.)

M. Devoyerhon soutient le projet. Il dit que, de 1849 à 1859, l'excédant des exportations sur les importations a augmenté de 1 milliard; tandis que, de 1859 à 1869, il n'a été que de 296 millions. Nous voilà donc bien loin de cette prospérité croissante dont on nous parle.

Mais là n'est pas la question; ce qu'il importe, c'est de recouvrer notre liberté commerciale. (Très bien ! à droite.) Répondant à ce qu'a dit M. Raudot de l'Italie, il soutient qu'il n'y a pas de comparaison à faire entre l'Italie et l'Angleterre; c'est celle-ci qui a commencé le système néfaste (Rumeurs à gauche.) de 1860; c'est vis-à-vis d'elle qu'il importe de reprendre notre liberté.

Nous ne pouvons laisser à l'étranger le droit de décider si, oui ou non, une de nos industries existera; ce droit appartient à l'Assemblée nationale.

Pour l'industrie des fers au bois, par exemple, nous pourrions soutenir la concurrance avec la Suède.

Nous avons des ouvriers civilisés qui ont besoin d'être nourris, habillés; en Suède la main-d'œuvre est beaucoup moins chère; le charbon est plus cher chez nous. Sous ce rapport nous ne serions donc pas maîtres vis-à-vis de la Suède. Or la prospérité du pays réside dans le travail.

(L'orateur s'anime et frappe la tribune à plusieurs reprises.)

Il soutient que craindre une guerre de tarifs est un pure enfantillage.

La loi n'a pour but ni de maintenir le libre échange, ni d'établir la prohibition, mais de laisser aux Français la liberté de juger eux-mêmes de leur intérêts, sans mendier l'autorisation des étrangers. (Très bien ! à droite.)

M. Eschasseriaux combat le projet.

Par le traité de commerce, l'Angleterre s'est engagée à affranchir 157 produits français, et à diminuer les tarifs sur les autres; de notre côté nous avons affranchi 47 articles anglais. et nous nous sommes engagés à ne pas en frapper d'autres de plus de 30 et 25 0/0. Voilà la situation.

La réforme économique ne pouvait atteindre son but, qui est de diminuer le prix de la consommation, qu'en réduisant la protection accordée aux industries; cela a été fait après de longues enquêtes.

Je vous ferai remarquer que vous pouvez introduire des modifications dans le traité de commerce sans le dénoncer.

L'orateur prouve par les chiffres que le traité de commerce a doublé le chiffre des transactions entre la France et l'Angleterre. (Très bien !) Et nos exportations atteignent presque le double du chiffre des importations anglaises.

Quant aux produits manufacturés, nous en envoyons 142 millions, tandis que nous en recevons seulement 111 millions, c'est-à-dire quatre fois moins. De plus, c'est en Angleterre que nous allons chercher les produits à meilleur marché qui servent à l'existence des pauvres.

Le mouvement agricole français s'est considérablement augmenté ; cette augmentation se chiffre par des centaines de millions. Les vaisseaux anglais viennent se charger chez nous de fruits, légumes, primeurs.

Les vins, qui font la richesse de soixante départements français, ont été importés en Angleterre dans des proportions énormes; en 1869, c'était 25,000 tonneaux au lieu de 3,000, en 1859: c'est une augmentation de 1 à 8. Il est importé, en 1869, en Angleterre, 150,30 hectolitres d'eau-de-vie, soit une augmentation de 1 à 3.

Ainsi, c'est à une situation aussi favorable qu'on veut porter atteinte par la dénonciation.

On peut classer les adversaires du traité en deux parties.

Je demanderai à ceux qui veulent la dénonciation au point de vue fiscal s'ils sont bien fixés sur les taxes et le régime qu'ils veulent lui substituer? Ils ne le sont pas. Quelques-uns veulent la dénonciation pour substituer le régime protecteur. Mais nos industries n'en veulent pas. Nous avons recueilli les témoignages même de Roubaix, que nous avions déjà entendus dans l'enquête de 1870,

Voix : C'est une erreur.

M. Eschasseriaux. — Consultez les documents, vous verrez que la population de Roubaix a doublé, son industrie a prospéré grâce à une sage transformation dans l'outillage. Je viens maintenant à ceux qui veulent la dénonciation pour recouvrer la liberté de nos tarifs. Ont-ils réfléchi aux avantages des traités de commerce, s'ils peuvent avoir quelques inconvénients ?

Dans les circonstances douloureuses où nous sommes, ils entretiennent des liens d'amitié. (Bruit à droite.)

Les traités sont encore indispensables pour assurer la sécurité au commerce et à l'industrie dans un pays aussi mobile que le nôtre, pour qu'ils ne soient pas livrés aux hasards des changements politiques ou ministériels.

Comme l'a dit M. Raudot, nous devons craindre une ligue des intérêts en Europe, et les représailles d'une guerre de tarifs.

Le commerce et l'industrie ne peuvent pas vivre avec ces craintes, car ils ont besoin de sécurité, de savoir que le taxes ils sont exposés à rencontrer sur les marchés étranges. S'ils soutiennent la concurrence, c'est en se contentant d'un bénéfice de 2, 3 0/0. S'ils sont exposés à se le voir enlever par des élévations de tarifs, ils arrêteront le travail, et ceux qui souffriront seront les ouvriers, les fabriques, notre marine.

J'arrive à une autre question. Nous sommes inquiets du silence gardé sur les négociations; nous ne savons pas quelles sont les intentions du gouvernement. (Très bien !) C'est une véritable épée de Damoclès. (Très bien !)

En l'absence de tout document diplomatique, sans enquête, sans avoir entendu les intéressés qui nous ont envoyé leurs plaintes par dépêches, je déclare, quant à moi, qu'une semblable résolution est impossible. (Très bien !)

C'est une réaction économique que l'on poursuit, une revanche du traité de commerce. (Très bien !)

Nos craintes sont justifiées par le message du président, qui a déclaré le traité de commerce nuisible à la France; nous n'admettons pas ces raisons. Nous ne pouvons croire que l'on veuille seulement élever des taxes sur les textiles; il y a un dessein caché que nous voyons : c'est que, par des élévations successives de tarif, on veut rétablir la prohibition, faire la fortune de quelques favorisés au détriment des consommateurs. (Bruits à droite. — Très bien ! à gauche.)

Pour nous, nous croyons qu'il faut continuer l'enquête de 70. Permettez moi, à cette occasion, de vous dire que la commission de 1870, contrairement à ce qu'a dit le président de la République, n'a pas recommandé la dénonciation. Elle ne le pouvait pas, car son travail n'était pas achevé. L'argument est donc nul.

L'industrie, l'agriculture, sont gravement intéressées dans la question; nous avons jusqu'à l'année 1878 pour les consulter, prendre une décision. Jusque-là nous ne pouvons rien faire d'utile.

L'ajournement que nous vous demandons sauvegarde tous les intérêts, et il aura l'avantage de ne pas alarmer les industries qui vivent à l'abri des traités et ne demandent que la liberté. (Très-bien !) Si vous suivez une autre voie, l'opinion publique restera convaincue qu'on veut remonter en arrière. Quant à moi, en l'absence des documents diplomatiques, de toute enquête, je ne prendrai jamais la responsabilité d'une dénonciation funeste à toutes les branches du travail national. (Très-bien !)

Je voterai donc contre la dénonciation.

M. Raoul Duval dit que, justement parce qu'il veut une étude approfondie, il est partisan de la dénonciation, afin que dans l'année qui suivra, la question soit mûrement étudiée. Et même le traité restera en vigueur jusqu'à ce que d'autres tarifs lui aient été substitués. Nous n'avons donc pas à craindre jusque-là les représailles dont on nous menace.

M. Raoul Duval n'est pas opposé aux principes de 1860, mais il croit qu'une étude est nécessaire sur les conséquences du traité.

L'orateur, prenant les chiffres apportés, dit qu'on oublie que les produits exportés qui vont en Angleterre ne font que toucher les rivages anglais pour aller en Amérique. Ce n'est donc pas au compte de l'Angleterre qu'il faut mettre toutes ces exportations.

Il ne faut pas oublier que les charges publiques de l'Angleterre ont diminué depuis 1860, tandis que les nôtres ont augmenté de 50 0/0. Ces conditions de la lutte ne sont donc plus les mêmes qu'en 1860. Il y a donc nécessité de faire une enquête approfondie, de reprendre la liberté de nos tarifs. Partout où la guerre a coupé un pont, il faut le rétablir; il en résulte une charge pour l'industriel voisin.

On nous dit que la dénonciation nous aliénera l'Angleterre. Ce n'est pas la dénonciation qui nous aliénera, mais l'usage que nous ferions de notre liberté. (Très-bien !)

Oui, si nous voulions nous écarter des principes de 1860, chercher autre chose que des ressources fiscales revenir à une prohibition absolue, nous devrions craindre; mais si nous voulons seulement des modifications nécessitées par notre situation, nous devons compter sur le bon sens de nos voisins, qui ont aussi besoin de nous, que nous avons besoin d'eux.

Et c'est justement l'existence des traités avec l'Italie, la Belgique, qu'on a invoquées, qui est une garantie pour l'Angleterre. Car, si nous élevions nos tarifs au delà de nos besoins fiscaux, elle aurait avantage à faire passer ses marchandises par les frontières voisines. Si, au contraire, les tarifs sont peu considérables que les surtaxes. Voilà pourquoi nous ne commettrons pas la faute d'élever trop nos tarifs; c'est notre garantie et celle de l'Angleterre.

On a dit que le commerce avait besoin de la fixité qui résulte des traités; mais, messieurs, nous sommes au terme des traités, nous sommes comme un locataire à l'année. Il n'y a qu'un moyen de faire la sécurité, c'est de procéder à une enquête générale, à une révision de nos tarifs. Vous avez à examiner la situation que nous ont faite ces dix dernières années et la guerre. Si votre industrie paye des 5, 6, 700 millions par année, vous serez obligés de rétablir l'équilibre avec la concurrence étrangère en élevant vos tarifs. Autrement, vous lui fermeriez même le marché intérieur, et alors c'est la mort du travail; c'est la guerre civile en expectative.

C'est pourquoi j'ai demandé la dénonciation, et, je dois le dire, je l'ai fait sans consulter le gouvernement. Ce n'est pas à lui que revient la responsabilité de la proposition.

Il y a nécessité pour nous, cela est évident, de reviser notre système douanier. Si nos voisins n'acceptent pas les modifications, alors vous ferez une dénonciation hostile à nos voisins, nous serions obligés de recourir à une rupture. Ce n'est pas le caractère de celle-ci. Elle a pour but de nous laisser du temps pour arrêter nos tarifs; nous ne pouvons prendre du temps qu'en reprenant notre liberté dès aujourd'hui.

La dénonciation telle qu'elle vous est proposée n'est une déclaration de guerre à qui qui ce soit; elle n'engage aucun principe. Mais la dénonciation qui suivrait un examen de tarifs serait une déclaration de guerre morale.

N'oublions pas qu'aujourd'hui nous sommes dans l'impossibilité de faire de la réaction à outrance, même si nous étions assez mal inspirés pour la vouloir. (Très bien.)

M. Wolowski parait à la tribune.

Cris : A demain ! parlez ! (Un grand nombre de députés quittent la salle.)

M. Wolowski demande le renvoi de la discussion à demain.

Voix : Parlez !

M. le président fait observer que dernièrement, on a prolongé la discussion au delà de l'heure ordinaire et qu'un quart d'heure après on n'était plus en nombre.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Jeudi séance publique à 2 heures.

Prêtres et soldats.

Plusieurs journaux de Paris publient la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Aujourd'hui doit avoir lieu l'installation du nouveau curé de Greuelle, M. l'abbé Théodore Lamarche ; et je crois être l'interprète ému de six mille prisonniers internés à Cosel, en venant raconter quelle fut l'œuvre patriotique et chrétienne de ce noble et saint ecclésiastique.

Aumônier militaire d'une division de l'armée du Rhin, décoré sur le champ de bataille, il pouvait rentrer en France, par suite de la capitulation de Metz. Mais il refusa d'abandonner ses frères d'armes malheureux; il apprit qu'à Cosel, sur la frontière de Russie, dans un horrible climat, des milliers de Français agonisaient sans soins, sans consolations. Il y vint, se constitua prisonnier et pendant sept mois disputa nuit et jour chacun de nous à la faim, au froid, à la maladie, au désespoir.

Je n'ignore pas que sa pieuse modestie s'effarouchera certainement de cette démarche; mais il ne saurait nous convenir de voir notre cher aumônier, notre sauveur, élevé à la dignité de curé d'une paroisse de Paris, sans que nous lui donnions tous l'hommage tardif de notre enthousiaste reconnaissance.

Cet hommage, nous le lui donnons au nom de nous-mêmes d'abord, revenus vivants de cette épouvantable captivité et qui lui devons pour la plupart notre retour, et puis ensuite, au nom des camarades morts là-bas, enfouis sous la neige d'un pays maudit, et qui furent consolés, à leur dernière heure, par sa virile parole.

PAUL DE CASSAGNAC.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Avis aux électeurs

La révision des listes électorales a commencé le 16 janvier et se continuera pendant vingt jours, jusqu'au 4 février inclusivement, de dix heures du matin à quatre heures du soir, durant les dix-neuf premiers jours, et le vingtième jour de dix heures du matin jusqu'à minuit.

Les électeurs peuvent, pendant cette période, réclamer leur inscription si elle a été indûment omise ou supprimée. Ils peuvent la demander non-seulement pour eux, mais pour des tiers, en faisant les justifications exigées par la loi, quant à l'âge, la nationalité et le domicile. L'âge et la nationalité s'établissent par l'acte de naissance, le domicile électoral par les quittances de loyer des six derniers mois. Un livret d'ouvrier ou une ancienne carte électorale suffisent aussi dans la plupart des cas, à cette justification.

La vérification des listes ne doit pas être négligée par ceux mêmes qui se croient le plus à l'abri de toute radiation. Un changement de domicile, souvent même un renseignement erroné transmis à l'administration peuvent faire effacer le nom d'un électeur, et si celui-ci ne réclame pas dans les délais de la révision, l'erreur commise à son préjudice devient définitive jusqu'à la révision suivante. Il est donc toujours prudent de vérifier qu'on est inscrit, surtout si l'on n'a pas pris part aux derniers scrutins.

Nous rappelons que les réclamations qui ne seraient pas accueillies par l'autorité municipale doivent être portées devant le juge de paix.

Révision des listes électorales.

Le Maire de la ville de Roubaix rappelle à ses concitoyens que le délai ouvert aux réclamations expire le DIMANCHE, 4 FÉVRIER A MINUIT.

Tout citoyen qui réclame son inscription sur les listes électorales doit être muni d'un certificat du commissaire de police de son quartier, constatant qu'il réunit les conditions exigées par la circulaire ministérielle du 30 décembre 1871.

J. DEREGNAUCOURT.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira lundi, 5 courant, à 8 heures, pour l'ouverture de la session de février.

COMITÉ DES ÉTUDES TECHNIQUES.

Le bureau du Comité des études techniques rappelle à MM. les membres du comité que les réunions ont lieu régulièrement le 1er et le 3e vendredi, de chaque mois. La première séance se trouve ainsi fixée au 2 février.

Ordre du jour : Rapports de commissions, communications diverses.

Dans le scrutin sur le projet de loi relatif à la marine marchande, voici comment les votes des députés du Nord se sont répartis :

Ont voté pour : MM. Baucarne-Leroux, Boduin, Bottiau, Brabant, de Brigodé, Brame, de Corcelles, Descat, Alfred Dupont, d'Hespel, Kolb-Bernard, de Lagrange, Leurent, de Marcère, Maurice, de Melun, de Mérode, Pajot, Plichon, Roger, des Rotours, de Staplande, Théry, Vente, Wallon.

Ont voté contre : MM. Deregnaucourt et Testelin.

Absent par congé : M. Corne.

Par décret en date du 10 janvier 1872, la Compagnie du Nord a été autorisée à établir de nouvelles voies à la station de Chocques sur la ligne des houillères du Pas-de-Calais, et à prolonger le quai à bestiaux de la station d'Hénin-Liétard.

Il résulte du rapport présenté en assemblée générale des actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Lille à Valenciennes, que son réseau se compose aujourd'hui des lignes suivantes :

Lille à Valenciennes (seule exploitée), 48 kilomètres; Saint-Amand à Banc-Miserin, 20; Saint-Amand à la frontière belge, 7; Hazebrouck à Orchies ou Templeuve, 54; Lens à Armentières, 30; Hénin-Liétard à Don, 17; Orchies à Douai (de concert avec la compagnie de Pinardie et Flandres), 20; Saint-Amand à Denain, 15; Raismes-Valenciennes au Cateau, 38; Artres à Denain, 11; Lourches à la ligne d'Artres à Denain, 4; Sedan à Lérouville, 144; en tout 403 kilomètres.

Elle a demandé, en outre, dans le département de l'Aisne :

1. Une ligne du Cateau à Saint-Erme par Guise et Marle (Aisne) 78 kilom.; 2. Une ligne de Guise à Hirson, 29; 3. La préférence pour une ligne de Marle à la frontière du département près Moncornet ou Rozoy, 35; total 142 kilom. plus 408 soit 550 kilom.

Les résultats obtenus pour l'année 1871 démontrent que le trafic de cette ligne est appelé à un grand développement. Tandis qu'en 1870, la recette kilométrique annuelle était de 13,911 fr. 97 c. par kil., elle est de 14.445 fr. 48 c., 15,752 fr. 18 c., et 19,176 fr. 47 c. pendant le premier, second et troisième trimestres de 1871, et elle s'élève pour les mois d'octobre et de novembre à une moyenne de 21,654 fr. 57 c., soit une majoration de 56 0/0 sur l'année antérieure.

La Compagnie, en prévision de l'étendue future de ses opérations, a acquis à l'angle de la rue Nicolas-Leblanc et Joséphine, un terrain de 300,000 fr. pour y établir les constructions projetées. Les travaux commenceront incessamment.

Il doit être donné à Lille, sous peu de jours, probablement le dimanche 11 février, un grand concert au profit de l'Œuvre départementale des orphelins de la guerre, par la Société de la Grande-Harmonie de Roubaix.

Ce concert attirera tous les amateurs de bonne musique, car la réputation de la Grande-Harmonie, et celle de son chef, M. Victor Delannoy, sont acquises comme des meilleures.

Nous donnerons prochainement le programme.

Il y avait un marché de Lille 1,800 hect. de blé dont 200 hect. de macaux. Les ventes ont été assez lentes. Les bons blés ont obtenu de 29 à 31 fr. l'hect. Quelques marées de vieux blés de choix se sont vendues de 31 à 31, 75; les autres qualités de 25 à 28. En somme, peu de changement sur les prix de mercredi dernier. Toutefois la tendance était à la baisse, et on peut même constater 25 c. de baisse sur les bons blés et 50 c. sur les qualités secondaires.

Les farines sont cotées de 49 à 50 fr., mais on ne traite qu'à des prix inférieurs. Tous les renseignements de divers points s'accordent à dire que les blés en terre ont considérablement gagné depuis quinze jours. Les pluies et le vent ont rassis les terres, la plante a pris très bon pied, de sorte qu'elle se trouve dans une situation à résister à toutes les intempéries qui ne sont plus guère à craindre aujourd'hui, vu l'époque avancée de l'hiver.

L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain la suite du compte-rendu de la séance du 5 décembre du conseil municipal, (*question des hospices*.)

Commerce

Liverpool, 1er février.

(Dépêche de MM. Kablé, Bœswillwald et Ce, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes : 8,000,; marché excité; hausse rapide ; low middling 139; terme 136 ; Pornanes 130 ; très ordinaire 135.

Havre, 1er février 1872

(Dépêche de MM. Kablé, Bœswillwald et Ce, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Marché excité. Ventes 20 à 30,000 b. prix haussant.

New-York, 30 janvier.

Upland, 22 c 3/8

Change 4 fr. 84 3/8. — Or, 109, 5/8.

A New-Orléans, le low middling revient à 142 fr. 50 au Havre.

A Savannah, le low middling revient à 137 fr. 50 au Havre.

Voici le tableau résumant le mouvement de l'article aux ports; les quantités sont exprimées en milliers de balles :

	Recettes.	Expéditions Anglet.	France.	Contin.	Stock	Recettes 1871
Samedi...	14	»	4	4	553	17
Lundi....	19	9	»	»	559	35
Mardi....	15	3	»	1	571	26
Mercredi.	»	»	»	»	»	25
Jeudi.....	»	»	»	»	»	22
Vendredi	»	»	»	»	»	30
Total en 4j.	48	12	4	5		155

Bombay, 30 janvier.

Recettes des 4 jours, 23,000 b. Expéditions, 20,000 b. Marché actif et en hausse. Oomra 260 R.; Broach machiné à livrer, 283 R.; Hingenghaut à livrer, 287 R.; Dhollerah à livrer, 3 mois, 253 Rs. Change sur Londres, 6 mois, [illegible] sur Paris, 2 fr. 64 [illegible] pour le Havre, par steamer, 12 sh. 6 d. par voilier, 65 sh.

du 1er Février

Rente 3 p. %	57.20
— 4 1/2 p. %	83 50
Nouvel Emprunt	92.30

Souscription Publique

A 22,223 OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES

SUR DOMAINES FORESTIERS ET AGRICOLES

Acquis par la Société générale Forestière

(ANONYME)

PRIX { d'émission ..... 225 fr. *Jouissance*
{ de remboursement 300 fr.

En 10 années avec participation dans les bénéfices

4 TIRAGES PAR AN

INTÉRÊT ANNUEL : 18 FRANCS, NET D'IMPOT *payables les* 30 *Avril*, 31 *Juillet*, 31 *Octobre et* 31 *Janvier*, *avec jouissance du* 1er *Janvier* 1872.

Ces Obligations donnent droit chaque année à :

1° Intérêt 18 fr. soit..... 8 00

2° Prime de remboursement 75 fr., soit..... [illegible]

Rendement fixe garanti : 11 33 0/0

3° Bonification par le Certificat de participation [illegible] 2 70 0/0

RENDEMENT CONSTANT : 14 03 0/0

soit 31 fr. [illegible] c. par Obligation de 225 francs.

Tout souscripteur de dix Obligations a droit à un Certificat de participation dans les bénéfices nets ; il a la faculté d'exiger un N° de chacune des dix séries d'Obligations; ce qui lui assure le remboursement à 300 fr. d'une obligation chaque année.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Mardi 30, Mercredi 31 Janvier,

Jeudi 1er, Vendredi 2

et Samedi 3 Février inclusivement

ON VERSE :

en souscrivant	25 fr.		25 fr.
à la répartition	50	—	50 fr.
le 28 février.	50	—	50 —
le 31 mars...	50	—	50 —
le 30 avril...	50	moins le coupon du 30 avril	45 50
	225 fr.		220 50

Bonification pour la libération en souscrivant..... 2 50

VERSEMENT RÉEL... 218

COMMISSION DES OBLIGATIONS

Une Commission est instituée pour veiller à l'exécution des engagements pris envers les obligataires, notamment ceux relatifs à la prise des hypothèques, inscrire toutes inscriptions et les renouveler en temps utile.

Cette commission se compose de :

MM. LEGOYT, O. ✱, ancien chef de division de la statistique générale de France, au ministère du commerce et de l'agriculture;

MACKENZIE, O. ingénieur, administrateur de chemins de fer;

DE MONVAL, ✱, ancien payeur général du Trésor;

NICOULLAUD, ancien notaire et ancien conseiller général de la Vienne;

DE VERENJOUL DE LA ROQUE, ancien inspecteur des eaux et forêts, directeur de la compagnie des chênes liége du Mélah.

De tous les placements, celui qui assure aux capitaux la sécurité la plus incontestable, est le *Prêt hypothécaire* sur des propriétés territoriales ayant une valeur double au moins de l'importance du prêt lui-même.

Tel est le caractère absolu des Obligations faisant l'objet de cette émission.

Elles reposent sur trois domaines très considérables, situés en France, en Algérie et en Autriche, acquis par la Société Générale Forestière, après une étude approfondie de leurs ressources, par des experts spéciaux, dont les rapports constatent une valeur minima de 12,887,560 francs. Ces Domaines représentent une superficie de plus de 12,000 hectares, d'une exploitation très facile et d'un produit annuel de 1,310,645 francs.

Ces obligations sont divisées en 10 séries, portant un N° de 1 à 10, et chaque année un N° est tiré qui désigne la série appelée au remboursement.

Si l'on prend la 6e année comme moyenne de l'amortissement, la moitié des obligations se trouvant remboursées et les service des intérêts n'absorbant plus que 200,000 fr., le bénéfice net s'élève alors à 444,000 fr. (sans préjudice des augmentations de chaque année), dont 15 0/0, soit 66,600 fr., sont attribués aux certificats de participation, et si l'on suppose que les souscriptions par séries pleines forment la moitié de la souscription, le supplément de bénéfice qui résultera pour tout souscripteur d'une série sera de 60 fr. par série, ce qui correspond à une augmentation certaine de revenu de 2 fr. 70 0/0 sur le prix de 225 fr. par obligation.

Ces Obligations seront cotées aux Bourses de France.

ON SOUSCRIT

A PARIS..... { A la Société Industrielle. Banque de Crédit et d'Emission (*Anonyme*), 16, place Vendôme.

Dans les départements { *Dans ses succursales* et chez tous les banquiers correspondants.

Toute demande de souscription adressée avant le 30 *Janvier sera irréductible. — Les souscriptions seront ensuite réduites proportionnellement.*

On peut également souscrire en versant au Crédit de la Société Industrielle, dans toutes les succursales de la Banque de France ou en envoyant des mandats, chèques bons de poste, billets de banque, coupons, et en général tous titres *au cours moyen du jour* par lettres chargées, adressées à la Société Industrielle.